

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT-AURICE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 6 mai 2024 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Treize (13) personnes assistent à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, madame Marylène Ménard, conseillère, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Martin Chaput directeur général et greffier-trésorier est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2024-05-065**

- 1. Ouverture de la séance ordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024**
- 4. Correspondances**
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Adoption de la liste des comptes
 - 5.2 Dépôt du rapport financier et du vérificateur externe pour l'exercice financier 2023
 - 5.3 Adoption du règlement numéro 850 – Règlement d'emprunt concernant la réfection de la rue du Parc-Industriel
 - 5.4 Adoption du règlement numéro 851 – Règlement d'emprunt concernant la réfection du rang Saint-Louis et du stationnement du garage municipal
 - 5.5 Embauche d'une adjointe administrative – réceptionniste
- 6. Sécurité publique**
- 7. Travaux publics**
 - 7.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 7.2 Adjudication d'un contrat – Benne 14 pieds neuve
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Santé et bien-être**
- 10. Aménagement et urbanisme**
 - 10.1 Probation du directeur du service de l'Urbanisme
 - 10.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement relatif à l'entretien des installations septiques avec système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet
 - 10.3 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 29

avril 2024

- 10.4 Dérogation mineure – rue de la Forge, lot 3 348 345 du cadastre du Québec
- 10.5 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Lot 3 674 620 du cadastre du Québec
- 10.6 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Lots 5 559 927 et 3 349 113 du cadastre du Québec

11. Loisirs et culture

- 11.1 Embauche d'une technicienne en communications, loisirs et culture

12. Autres sujets

13. Représentations

14. Période d'information

15. Période de questions

16. Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de madame Marylène Ménard, appuyé par monsieur Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024
2024-05-066**

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024 a été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire.

En conséquence, il est proposé par madame Julie Régis, appuyé par monsieur Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCES

P-01 Commission municipale du Québec

**SUJET : LETTRE D'APPRÉCIATION – PLAN D'ACTION
RAPPORT D'AUDIT**

Le directeur en audit de la Commission municipale du Québec nous informe de leur appréciation du plan d'action entrepris par la municipalité visant la mise en œuvre des recommandations du rapport d'audit sur l'application du règlement d'emprunt dont l'objet est décrit en termes généraux.

P-02 Ministère des Transports et de la Mobilité durable

SUJET : PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) – 2024-2025

La vice-première ministre et ministre nous informe qu'une aide financière de 9 597 \$ nous est accordée pour l'entretien de la Route verte dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III).

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**5.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES
2024-05-067**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes soumise pour approbation qui totalise une somme de 804 156,51 \$ et d'autoriser la trésorière adjointe à les payer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Tel que requis par l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, dépôt est effectué par le greffier-trésorier du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2023. L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice est de 382 174 \$.

**5.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 850 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA RUE DU PARC INDUSTRIEL
2024-05-068**

Règlement numéro 850 décrétant une dépense de 430 000 \$ et un emprunt de 430 000 \$ pour la mise aux normes et le pavage de la rue du Parc-Industriel.

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné par madame Julie Régis à la séance ordinaire du conseil municipal du 2 avril 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

Considérant que tous les membres du conseil municipal ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Considérant que le projet de règlement n'a pas été modifié entre le projet déposé le 2 avril 2024 et celui soumis pour adoption.

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier a présenté le projet de règlement avant son adoption par rapport à sa portée, son coût, le mode de financement, de paiement et de remboursement de celui-ci.

En conséquence, il est proposé par madame Marylène Ménard, appuyé par monsieur Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 850, règlement d'emprunt concernant la réfection de la rue du Parc-Industriel,

soit adopté avec changement par rapport au projet de règlement déposé concernant la période d'emprunt établie à l'article 3.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 851 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LA RÉFECTION DU RANG SAINT-LOUIS ET DU STATIONNEMENT DU GARAGE MUNICIPAL
2024-05-069**

Règlement numéro 851 décrétant une dépense de 312 000 \$ et un emprunt de 312 000 \$ pour la réfection du rang Saint-Louis et du stationnement du garage municipal.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel désire se prévaloir du pouvoir prévu au quatrième alinéa à l'article 1061 du Code municipal du Québec.

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné par monsieur Daniel Duchemin à la séance ordinaire du 2 avril 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu, au moins soixante-douze heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier a présenté le projet de règlement avant son adoption par rapport à sa portée, son coût, le mode de financement, de paiement et de remboursement de celui-ci.

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Pratte, appuyé par monsieur Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que le règlement d'emprunt numéro 851 concernant la réfection du rang Saint-Louis et du stationnement du garage municipal soit adopté sans changement par rapport au projet de règlement déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5.5 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE – RÉCEPTIONNISTE
2024-05-070**

Considérant l'affichage du poste sur diverses plateformes dont le site Internet de la Municipalité ainsi que de la page Facebook de cette dernière.

Considérant les entrevues réalisées aux candidats retenus et le processus de sélection du candidat.

Considérant la recommandation du comité de sélection.

En conséquence, il est proposé par madame Marylène Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que soit embauché madame Amélie Ségué à titre d'adjointe administrative – réceptionniste et que cette nomination soit assujettie à une probation de neuf cent dix (910) heures travaillées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

7. TRAVAUX PUBLICS

**7.1 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU
ROUTIER LOCAL
2024-05-071**

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 83 042 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023.

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Trépanier, appuyé par monsieur Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**7.2 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – BENNE 14 PIEDS NEUVE
2024-05-072**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'une benne 14 pieds neuve qui a été transmis à trois (3) soumissionnaires.

Considérant les deux (2) soumissions reçues à cet effet, telles que ci-dessous :

Phil Larochelle équipement inc.	68 345,50 \$
Les équipements W. Côté et fils	82 511,83 \$

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Trépanier, appuyé par monsieur Clément Pratte et résolu à l'unanimité que la soumission de « Phil Larochelle équipement inc. » soit acceptée pour la somme de 68 345,50 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 PROBATION DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME 2024-05-073

Considérant la résolution numéro 2023-09-134 adoptée par le conseil municipal lors de l'assemblée ordinaire du 5 septembre 2023.

Considérant que la période de probation requise a été complétée avec succès.

Considérant la recommandation de monsieur Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier.

En conséquence, il est proposé par madame Marylène Ménard, appuyé par monsieur Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que monsieur Marc Brassard soit nommé comme directeur du service de l'Urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AVEC SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET

Monsieur Jean-Guy Mongrain donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement relatif à l'entretien des installations septiques avec système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

10.3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 29 AVRIL 2024

Le greffier-trésorier dépose le procès-verbal du 29 avril 2024 du comité consultatif d'urbanisme et effectue un compte rendu du rapport.

10.4 DÉROGATION MINEURE – RUE DE LA FORGE, LOT 3 348 345 DU CADASTRE DU QUÉBEC 2024-05-074

Considérant la demande de dérogation mineure pour le lot 3 348 345 du cadastre du Québec, rue de la Forge.

Considérant l'avis public donné mentionnant que le conseil municipal entendrait les personnes intéressées et prendrait une décision à sa séance ordinaire du 6 mai 2024.

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Considérant que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et que cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement, du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale.

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Duchemin, appuyé par monsieur Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que soit acceptée la dérogation mineure touchant le lot 3 348 345 du cadastre du Québec, qui a pour effet d'autoriser la construction d'une maison unifamiliale projetée à 39,11 m de la rue de la Forge au lieu de 17 m étant la marge de recul établie dans le secteur, le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.5 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – LOT 3 674 620 DU CADASTRE DU QUÉBEC – 2024-05-075

Considérant la demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 3 674 620 du cadastre du Québec, appartenant à Vivier excavation inc., pour la valorisation de béton, brique, asphalte, terre végétale brute, branches et souches.

Considérant l'étude du dossier par le service d'Urbanisme soumise au conseil municipal.

Considérant qu'il n'existe pas sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole des espaces disponibles aux fins visées par la demande.

Considérant les faits démontrant la légalité de l'utilisation au point de vue de la loi.

Considérant qu'il est important de considérer certains éléments qui ont une importance capitale dans la prise de décision.

Considérant que l'une des missions d'une municipalité est d'assurer la quiétude de ses citoyens.

Considérant le nombre important de résidents sur le rang Saint-Louis qui sont incommodés par le bruit, la poussière et le danger causé par le camionnage lourd, et ce tous les jours à raison de plusieurs mois par année.

En conséquence, il est proposé par madame Marylène Ménard, appuyé par madame Julie Régis et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, par respect et redevance envers sa population, ne peut moralement appuyer une telle demande. De plus, le conseil municipal souhaite que Vivier excavation inc. se limite à son exploitation actuelle du lot.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.6 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – LOTS 5 559 927 ET 3 349 113 DU CADASTRE DU QUÉBEC – 2024-05-076

Considérant la demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour les lots 5 559 927 et 3 349 113 du cadastre du Québec, appartenant à Sablière SNF inc., pour l'agrandissement et l'exploitation d'une gravière-sablière.

Considérant l'étude du dossier par le service d'Urbanisme soumise au conseil municipal.

Considérant les droits acquis pour un usage de gravière-sablière sur la propriété.

Considérant les faits démontrant la légalité de l'utilisation au point de vue de la loi.

Considérant qu'il est important de considérer certains éléments qui ont une importance capitale dans la prise de décision.

Considérant que l'une des missions d'une municipalité est d'assurer la quiétude de ses citoyens.

Considérant le manque de sable dans certaines régions, telles que Bécancour et Trois-Rivières, ce qui a pour effet d'augmenter de façon exponentielle la demande de sable (entre 150 000 et 200 000 tonnes métriques par année) pour cette exploitation dite locale lors de la première décision de la CPTAQ, ce qui n'est plus le cas.

Considérant l'impact majeur du passage de véhicules lourds sur le rang Saint-Félix et que sa structure n'est pas conçue pour recevoir ce genre de transport.

Considérant que la présente demande vise une superficie déjà en culture.

Considérant que la piste cyclable utilisée par les familles de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de la région, traverse et longe le rang Saint-Félix.

Considérant le nombre important de résidents sur le rang Saint-Félix qui sont incommodés par le bruit, la poussière et le danger causé par le camionnage lourd, et ce tous les jours à raison de plusieurs mois par année.

Considérant la vocation résidentielle et agricole des lieux environnants.

En conséquence, il est proposé par madame Marylène Ménard, appuyé par monsieur Clément Pratte et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, par respect et redevance envers sa population, ne peut moralement appuyer une telle demande. De plus, le conseil municipal souhaite que le droit d'exploitation se limite à ce qui a déjà été autorisé par la CPTAQ (autorisation – décision 433950 du 1^{er} novembre 2022).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE
2024-05-077

Considérant l'affichage du poste sur diverses plateformes dont le site Internet de la Municipalité ainsi que de la page Facebook de cette dernière.

Considérant les entrevues réalisées aux candidats retenus et le processus de sélection du candidat.

Considérant la recommandation du comité de sélection.

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Trépanier, appuyé par monsieur Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que soit embauché madame Alexandra Morin à titre de technicienne en communications, loisirs et culture et que cette nomination soit assujettie à une probation de neuf cent dix (910) heures travaillées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. AUTRES SUJETS

Aucun point.

13. REPRÉSENTATIONS

Aucune représentation.

14. PÉRIODE D'INFORMATIONS

Les membres du conseil fournissent des informations aux citoyens sur divers sujets de la Municipalité en regard de leurs responsabilités et dossiers respectifs.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens s'adressent au conseil municipal relativement à certains sujets et ils reçoivent des réponses à leurs questions.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2024-05-078

Il est proposé par monsieur Daniel Duchemin, appuyé par madame Julie Régis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20h48.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

S/ _____
Maire

S/ _____
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/ _____
Maire
